



AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que le rôle de perception pour l'année 2024 est complété et déposé au bureau de la soussignée au 646, 1er Rang Ouest.

Tout compte de taxes foncières municipales dont le total n'atteint pas 300,00 \$, doit être payé en un seul versement, soit le 30e jour qui suit l'expédition du compte.

Tout compte de taxes foncières municipales dont le total est supérieur à 300,00 \$, le débiteur peut payer à son choix, en un ou quatre versements égaux.

Les dates de chacun des versements égaux étant pour le 1er versement, le 30e jour qui suit l'expédition du compte de taxes, pour le 2e versement le 60e jour suivant l'échéance du premier versement, pour le 3e versement le 60e jour suivant l'échéance du deuxième versement, pour le 4e versement le 60e jour suivant l'échéance du troisième versement.

La direction générale est autorisée à prolonger les délais advenant où la journée correspond à une fin de semaine, un jour férié ou une journée de fermeture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 7e jour du mois de février 2024.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

Heidi Bédard